

Frasne

infos

Journal d'information municipal de Frasne
n° 66 Juin 2019



Frasne
...plein la vie !

Réunion publique le 20 Juin 2019 à 20h00 au Centre d'animation

Tous les jours, retrouvez l'actualité de Frasne sur www.frasne.fr



Le Mot du Maire

Prospective et arbitrage

Si le printemps est une saison faste au travers de la magie renouvelée du réveil de la nature et de tous ses bienfaits, pour nous aussi les élus, cette période est riche par ce qu'elle engendre comme travail prévisionnel, ajustements et décisions nécessaires à une bonne gouvernance de notre commune.

En effet, chaque année nous construisons un budget afin de vous offrir les meilleurs services possibles, mais aussi de réaliser des investissements ambitieux et tout à la fois pragmatiques pour les années futures.

Cet exercice doit intégrer notre responsabilité de centre bourg au cœur de notre communauté de communes dynamique, les attentes sociétales et évolutions législatives ainsi que les engagements financiers de nos partenaires. L'écriture et le vote du budget doivent permettre de traduire en actes

concrets ce qui fut en amont tout un travail d'études, d'analyses et de projections.

Au travers de ce Frasne infos dédié spécialement au budget, c'est une volonté de partager avec vous les orientations retenues pour l'usage de l'argent public sur notre commune. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre les dépenses afférentes à la gestion quotidienne et les investissements à arbitrer pour préparer l'avenir, et ce, dans tous les domaines qu'ils soient éducatifs, économiques, sociaux, culturels, environnementaux ou encore patrimoniaux.

Construire un budget s'est se donner les moyens de concrétiser un projet de vie autour du lien social, le bien vivre pour toutes les générations dans le village.

Philippe Alpy



« Je vous souhaite
bonne lecture et un
très bel été à tous »

Dans ce numéro :

Budget communal	4-7
Zoom sur ...	8-11
Budget assainissement	12
Zoom sur ...	13
Communauté de communes	14
Information municipale	15

Journée du 18 Juin 2019

3 évènements, prenez date !



1 Inauguration

**R.D.V. devant l'école
primaire à 16h30**

Nous vous invitons pour l'inauguration des liaisons douces ainsi que le parcours urbain « Frasne au fil du temps ».

Nous vous attendons nombreux !



2 Animation « Belles et rebelles »

Toute la journée devant les écoles

Les « mauvaises herbes » ! Longtemps elles ont été traquées, traitées, asphyxiées avec des produits chimiques dangereux pour la santé des hommes et pour l'environnement. La loi interdit aux communes et aux particuliers depuis cette an-

née l'utilisation de la plupart des herbicides. Il faut donc trouver des alternatives ! Mais aussi, changer de regard sur ces plantes sauvages spontanées, belles de nos rues, pour mieux les apprécier et finalement les accepter.



HAUT-DOUBS

3 Diffusion du Film « Woman at war »

**R.D.V. à la salle
d'animation à 18h30**

Pour terminer cette journée, la maison de l'Europe aura le plaisir de présenter nous présenter le film « Woman at war » qui a reçu en 2018 Le Prix européen du cinéma « LUX », c'est un prix décerné par le Parlement européen pour soutenir la

distribution des films européens dans l'ensemble des 28 Etats membres de l'Union européenne.

Le film retrace l'histoire d'Halla, la cinquantaine, qui déclare la guerre à l'industrie locale de l'aluminium, qui défigure son pays. Elle prend tous les risques pour protéger les hautes terres d'Islande... Mais la

situation pourrait changer avec l'arrivée inattendue d'une petite orpheline dans sa vie.



26 D rue de la république à Besançon

03 81 21 29 55

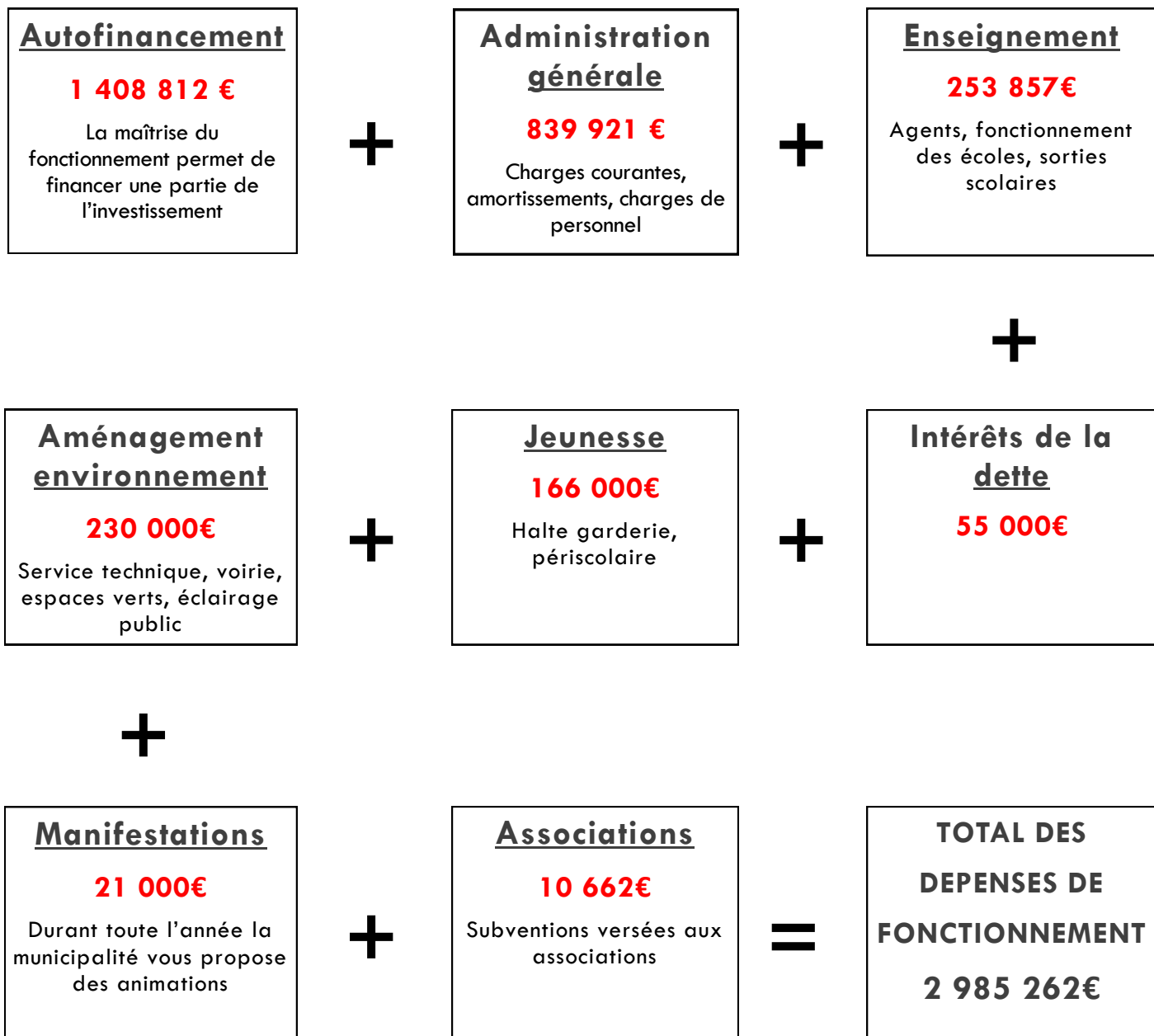
besancon@bfc-europe.eu

Facebook/Twitter :

Europe BFC

Le Budget communal, les dépenses de fonctionnement

Le 4 Avril 2019, le Conseil Municipal a voté ses budgets primitifs.



Autres budgets annexes

Budget Chaufferie bois

900 MWh vendus en 2018

Budget Bois et forêts

2 112 m3 de bois vendus en 2018

En savoir plus :

Pour consulter tous les budgets dans leur intégralité,

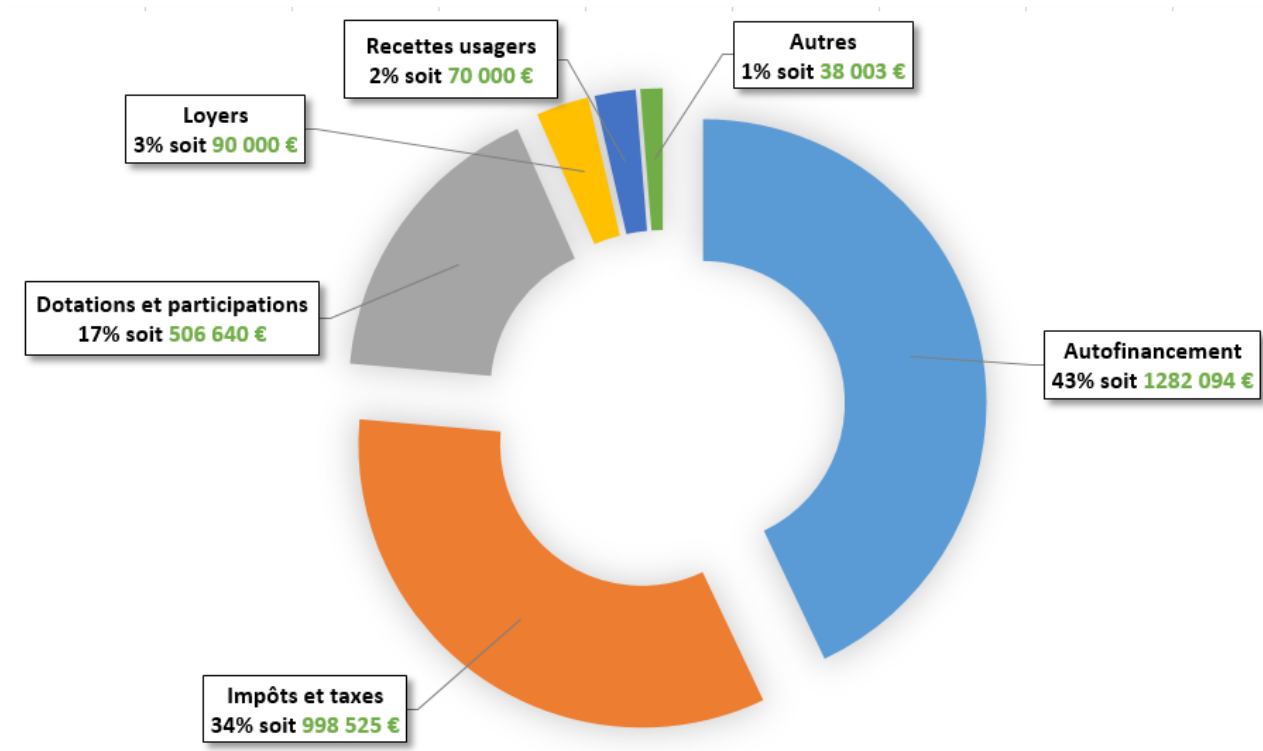
rendez vous sur notre site :

www.frasne.fr

Rubrique : « Informations municipales »

Budget

Les recettes de fonctionnement



Maîtriser les coûts de fonctionnement

Depuis 2008 nous avons engagé un travail de fond afin de maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité tout en augmentant le niveau de service offert à la population. Comparativement aux communes de même taille nous dégagons

des moyens financiers que nous pouvons dédier à l'investissement (autofinancement).

Effectivement nous avons privilégié l'investissement structurant durable, une mutualisation des services, l'optimisation de la fiscalité en

lien avec la Communauté de communes Frasne Dugeon (C.F.D).

Pour les années à venir la réduction des coûts de fonctionnement passera par une intégration communautaire renforcée.

Côté fiscalité

Comment est calculée votre taxe ?

Taxe habitation
* <u>Quel taux en 2019 ?</u>
16,40 %
<u>Qui la perçoit ?</u>
Commune

Taxe foncière bâti
* <u>Quel taux en 2019 ?</u>
14,53 %
<u>Qui la perçoit ?</u>
Commune

Taxe foncière Non-bâti
* <u>Quel taux en 2019 ?</u>
19,65 %
<u>Qui la perçoit ?</u>
Commune

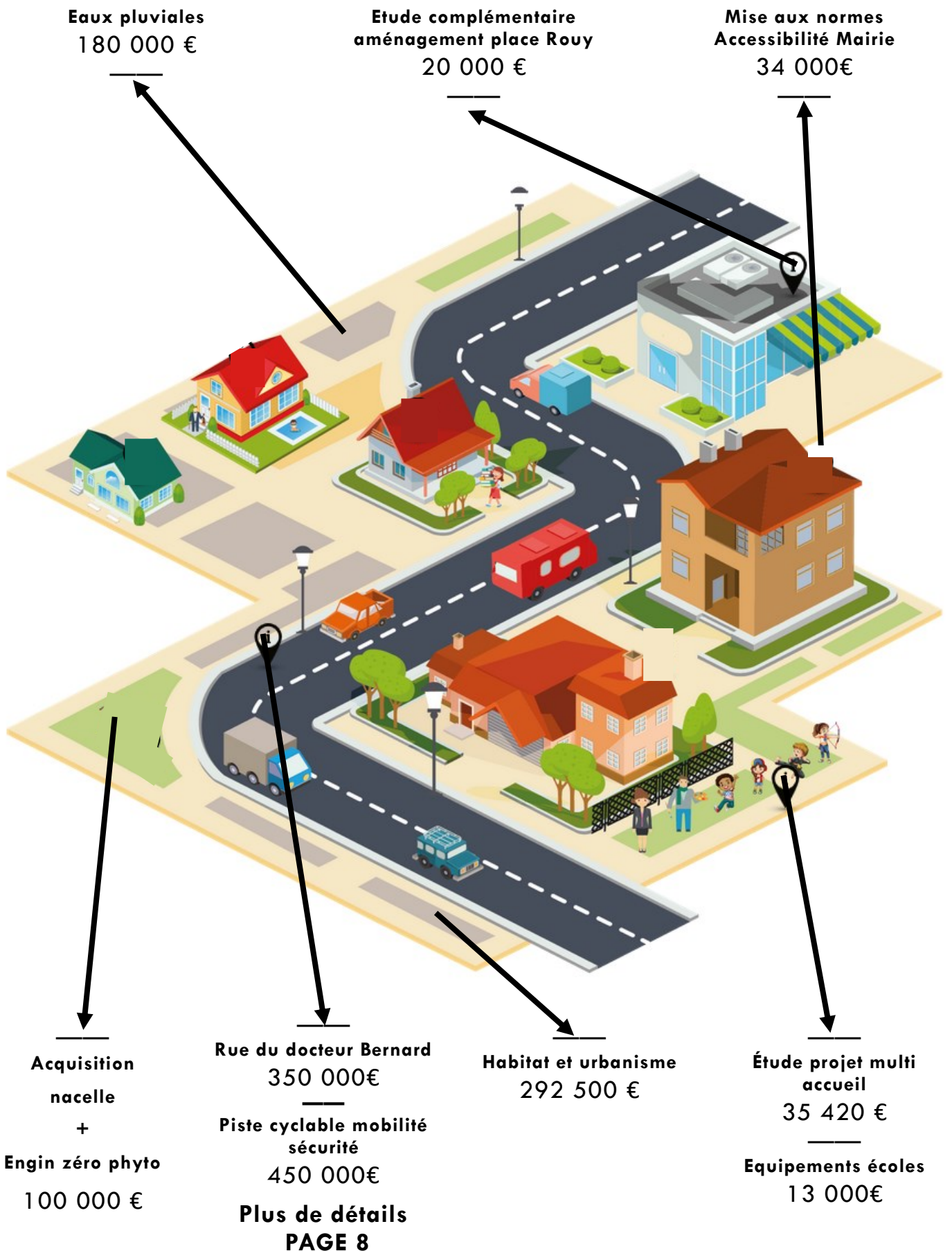
Le taux d'imposition voté par la commune est multiplié par la valeur locative de votre bien.

La **valeur** locative est une **valeur** établie par les centres des impôts et correspondant en théorie au loyer annuel que le bien immobilier imposé produirait en cas de location. Cette **valeur** sert au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

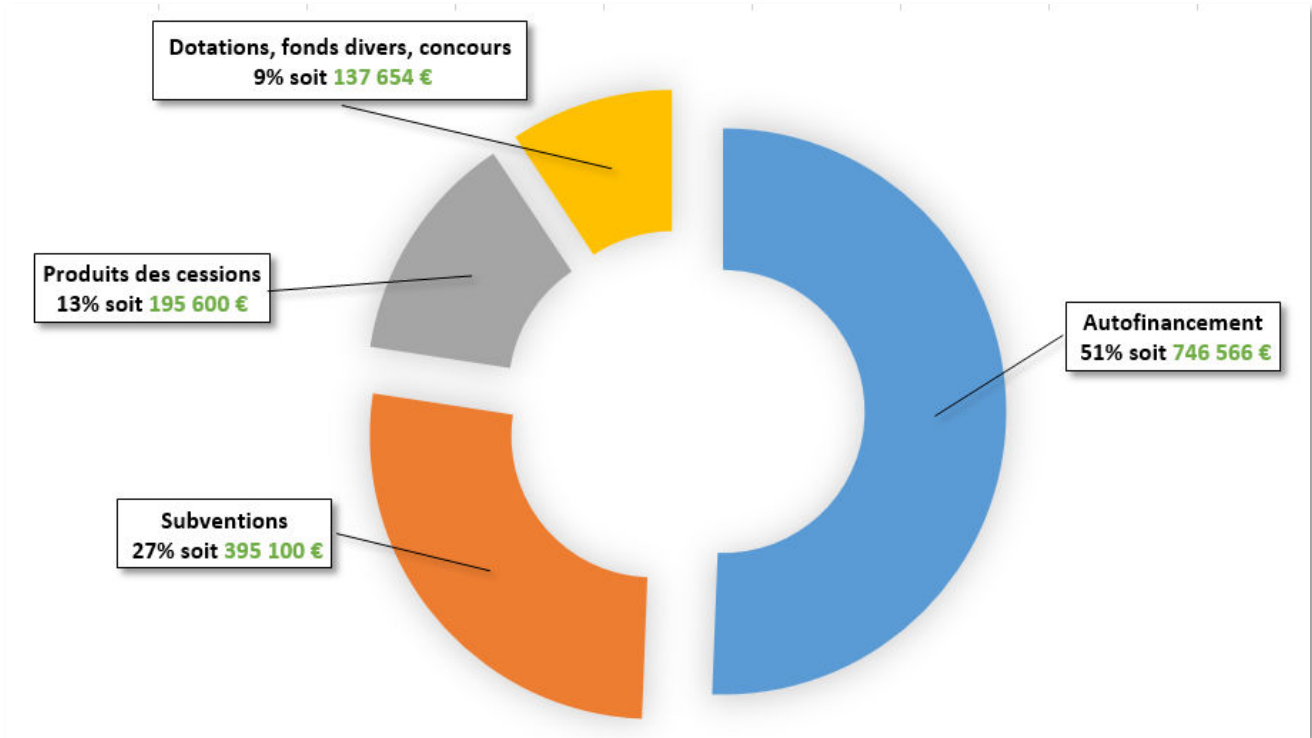
*Pas de changement pour cette année

Budget

Les nouveaux équipements 2019, total 1 474 920€



Les recettes d'investissement des équipements 2019



Capacité de désendettement *

La **capacité de désendettement** détermine le nombre d'années à rembourser l'intégralité des emprunts. Celle de la commune de Frasné est égale à 6 ans.

Pour information, la Loi de finances 2018 impose un maximum de 12 ans. Une mise sous tutelle s'opère à

partir de 15 ans.

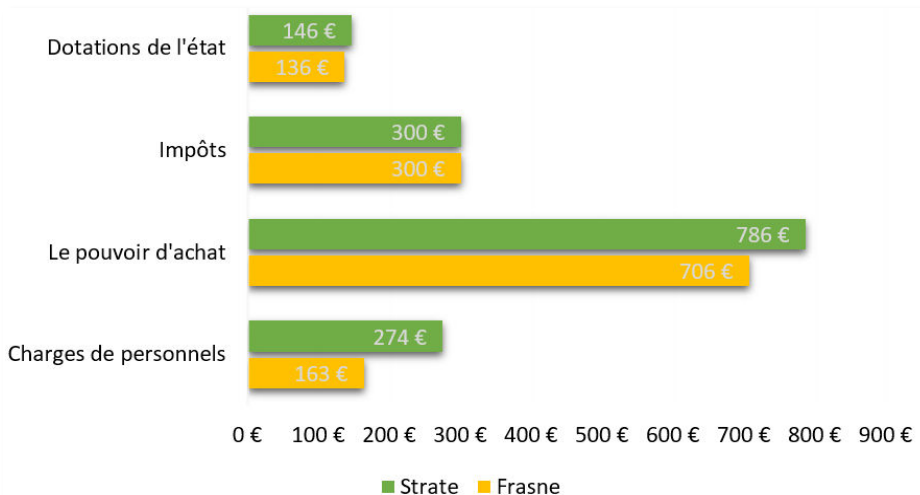
La **dette** par habitant est de 1 257€ quand la strate est à 610€.

Notre commune a **une épargne nette** (argent disponible après remboursement d'emprunt) par habitant de 120€ quand la strate est à 85€.

Ce qui importe au banquier ce n'est pas le montant emprunté mais la capacité à rembourser l'emprunt et l'argent restant après ce remboursement.

La commune est autonome et a une bonne gestion de son budget.

Ratios par habitant *



Information :

Les 4 ratios cités caractérisent le train de vie de la Commune et cela rapporté à l'habitant afin d'établir une comparaison entre communes de même taille au niveau de la France (Strate).

*Dernières données à jour : année 2018

Mobilité, Voies douces, Pistes cyclables

Dans le cadre du schéma global d'aménagement des liaisons douces et pistes cyclables, après les réalisations effectuées depuis 2010, la commune prévoit de nouveaux aménagements en 2019.

Sur la D9 : Concomitamment aux travaux sur le réseau d'eaux pluviales, les élus ont décidé d'aménager une piste cyclable jusqu'au cha-

let de ski. Ce tronçon fréquemment utilisé par de nombreux usagers n'est en effet pas adapté et dangereux.

D'autre part, une étude est en cours pour la réfection et l'aménagement de la **Route du Suchal**. Route desservant les espaces naturels et pôle tourbières, très fréquentée en période estivale (18 000 personnes

recensées).

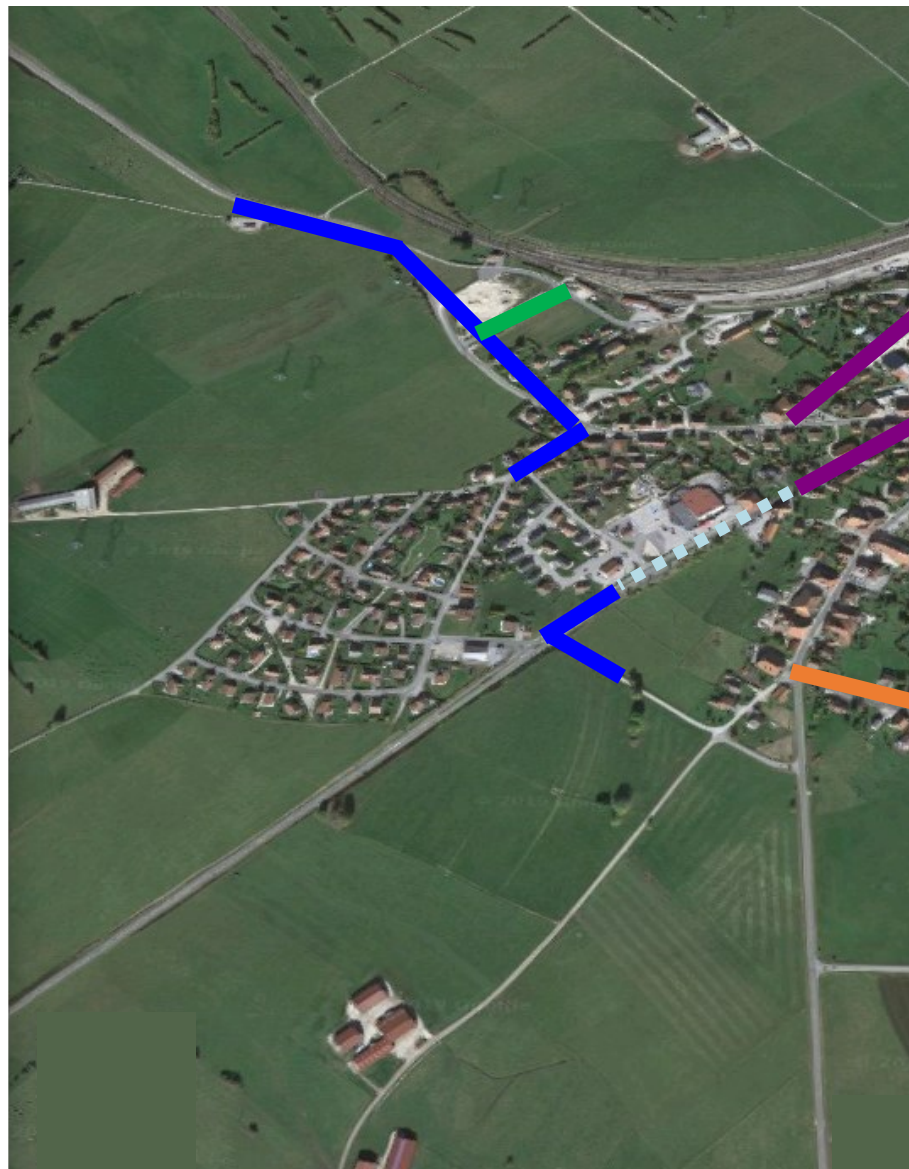
Ces travaux ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « piste cyclable » du Département. Ils seront également éligible aux fonds européens par le Comité de Massif du Jura, programme FNADT, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Mais aussi par les fonds régionaux.

Voirie

Notre commune est traversée par **2 routes départementales**, la D471 et la D9. L'entretien de ces routes est du ressort du Département. Certains travaux se font en partenariat avec les communes concernées. Ce sont les OPSA, Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération. Dans ce cas, »les frais sont partagés ». Le Département prend à sa charge le revêtement de la bande roullante. Ce fut le cas sur la rue de l'Étang et la Grande Rue.

D'autre part, le Département subventionne la **construction et réfection de trottoirs** le long des routes départementales, ainsi que les **aménagements de sécurités** aux abords des écoles et bâtiments publics. La commune a bénéficié de ces programmes d'aides publiques pour les travaux rue de la Gare.

Enfin pour les autres travaux sur la **voirie communale**, rue des Marronniers, de la Gare et des Contours nous avons obtenu un subventionnement État DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.



Zoom sur ...

Éléments de sécurité

La sécurité est notre priorité !

Tout le monde l'aura remarqué, la vitesse de circulation dans le village a bien diminué depuis l'installation de « plateaux ralentisseurs ».

On les trouve : Grande rue, rue de la Gare, rue du Lhotaud, Avenue des Sapins et rue du Moulin

et quartier des cités. Le budget moyen pour un plateau est de 20 000€.

Cette année, un autre dispositif destiné à ralentir la vitesse des automobiles est prévu au budget. Il s'agit d'installer des « coussins berlinois » rue de la Chapelle, de Bellevue et du Capitaine Pinel.

fn chiffres
3 028
C'est le nombre de mètres linéaires de voies douces réalisées depuis 2010



Légende route + liaisons douces

En 2010

Rue des marronniers
Coût : 315 000€

En 2014-2015

Rue de la gare « Pôle multi modal »
Coût : 1 400 000€

En 2016

Rue du moulin, avenue des sapins et
Rue du Lhotaud
Coût : 725 000€

En 2017

Grande rue
Coût : 570 000 €

Rue des contours, quartier des tôles
Coût : 275 000€

En 2019

Rue du docteur Bernard/carrefour D471
Coût : 370 000€

Projets à venir

Prix affichés en T.T.C + maîtrise d'œuvre

Zoom sur ...

En chiffres

Espaces
loisirs

2009
Terrains tennis
60 000€

2014
Aire de jeux
60 000€

2016
Terrain multisport
75 000€

2018
Cessay
100 000€

Patrimoine

Groupe scolaire, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

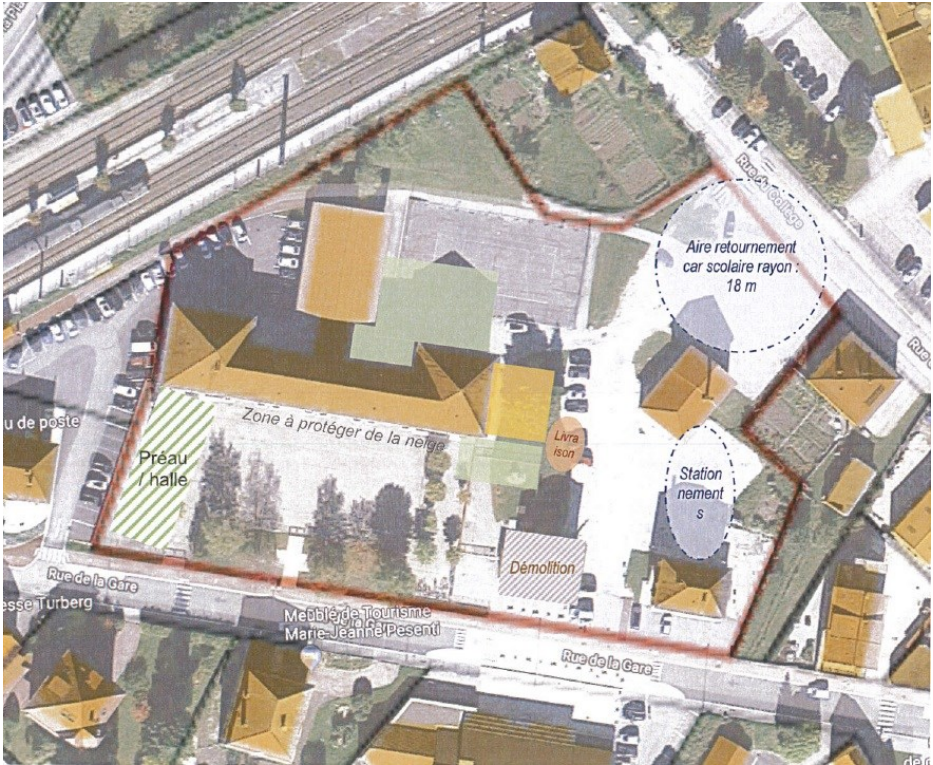
La commune, maître d'ouvrage, se fait assister par un cabinet spécialisé, EBO Consult, pour mener une étude relative à la réalisation d'un projet. Un contrat est signé dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

Pourquoi une A.M.O. ?

Pour définir les besoins, écrire un programme et chiffrer différents scénarios du projet.

Le projet pôle enfance jeunesse est

un projet d'envergure qui s'inscrit dans une volonté d'amélioration des services. Il sera dédié aux enfants, aux écoliers, et au monde associatif. Il comprend la restructuration et mise aux normes du groupe scolaire, la création d'une extension dédiée au périscolaire, avec service de restauration et structure multi accueil, la rénovation du petit gymnase, la création d'un préau couvert, les aménagements extérieurs.



Historique des travaux du bâtiment :
 En 2009 : réfection totale des sanitaires.
 En 2010 : changements des Fenêtres et travaux d'isolation sur façade Nord
 En 2011 : Electricité, peintures des communs révision complète de la toiture, la charpente et la ferblanterie.
Total coût des travaux : 700 000€

2006
Église
480 000€

2010
Salle de musique
73 000€

2010
Bâtiment AXA
365 000€

Place Rouy et place Girod, Assistance à Maîtrise d’Ouvrage



Dans le cadre d’une réflexion mutualisée entre la commune et la communauté de communes Frasne Drugeon, une étude est en cours pour un projet d’aménagement global du cœur de notre village, de la place Rouy à la place Girod.

Outre les aménagements publics, tels que la modification du carrefour, la reprise de voirie, la création de parkings, l’aménagement de liaisons douces et d’espaces verts, ce projet prévoit un complexe immobilier intégrant une maison de santé, des commerces et appartements.

Le Portage foncier

Qu’est ce que l’E.P.F.L?

Établissement Public Foncier Local émanant du Conseil Départemental. Il a pour but de " porter " des acquisitions de terrains et immeubles qui serviront, ensuite, à la construction de logements, commerces ou des espaces publics.

A quoi sert un portage foncier ?

Il offre l’avantage de faire financer et gérer par un organisme extérieur tout ou partie des dépenses d’acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation d’une opération d’aménagement sur une durée relativement longue permettant in fine à la commune de disposer des biens au moment opportun, sans apport financier immédiat. L’objectif princi-

pal du portage foncier est donc de faciliter l’acquisition de réserves foncières et leur financement en lissant les charges dans le temps.

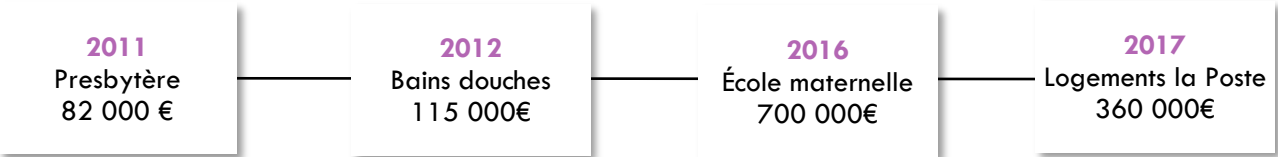
Ce dispositif permet à la collectivité de préparer dans les meilleures conditions possibles son/ses projet(s) d’aménagement, de préserver de bonnes conditions de négociations et de réguler le marché foncier.

La collaboration Commune/E.P.F Doubs B.F.C.

Elle a permis à la commune de maintenir une activité économique au village avec la rénovation d’un restaurant et un appartement et d’agran-

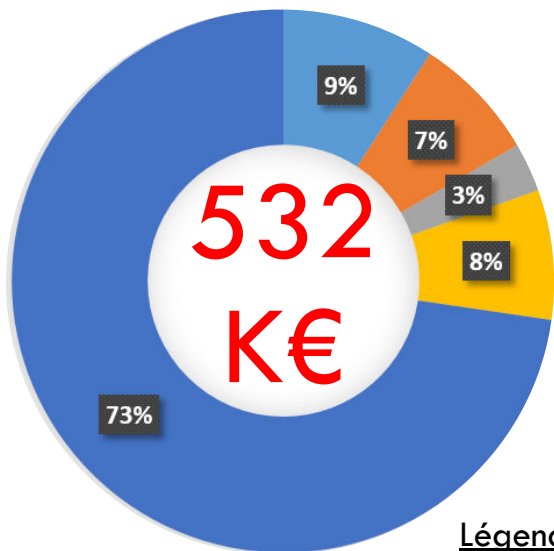
dir son parc locatif avec la rénovation de deux maisons d’habitation. Les portages en cours sont la friche S.P.P.S, des réserves foncières au

cœur du village y compris la chapelle au Hameau de l’étang.



Le budget assainissement

Les dépenses de fonctionnement



Légende :

- Financement de l'investissement
- Charges courantes (Entretien, dépannage, personnel)
- Intérêts de la dette
- Taxe sur les réseaux
- Amortissements

Les recettes de fonctionnement

Autofinancement : 63%
Redevance assainissement : 30%
Amortissement : 7 %

Les dépenses d'investissement

841 995€
Installations, matériels, outils techniques
+
190 000€
Remboursement emprunt
= 1 031 995 €

Les recettes d'investissement

500 289 €
Subventions
+
531 706 €
Autofinancement
= 1 031 995 €

Le saviez-vous?

Composition de votre facture assainissement communal pour une consommation de **120m3**
(Moyenne pour une famille de 4 personnes)

Part Fixe	Redevance	Taxe sur les réseaux	T.V.A.	Total
Quel prix ? 35,00€ <i>Par nbre de logement</i>	Quel prix ? 166,80€ <i>1,39€ par m3</i>	Quel prix ? 18,60€ <i>0,155€ par m3</i>	Quel prix ? 20,18€ <i>taux 10%</i>	Quel prix ? 240,58€
Qui la perçoit ? Commune	+	+	+	=
	Qui la perçoit ? Commune	Qui la perçoit ? Agence de l'eau	Qui la perçoit ? État	La commune reverse les taxes à l'état et à l'agence de l'eau

Cette année le Conseil municipal a décidé de ne pas changer le tarif

Finalisation de la mise en séparatif

Le réseau datant des années 60, les travaux de mise aux normes et en séparatif du réseau assainissement communal ont débuté en 2004 par le quartier du marais de l'Écouland, zone sensible à proximité de la réserve naturelle.

Dès 2009, un état des lieux et un diagnostic par passage caméra a été réalisé en simultanément avec un

travaux sur 2500ml de réseau. La totalité des regards eaux usées de la grande rue a alors été reprise.

La commune a lancé en 2010 une étude de faisabilité et décidé de réaliser 3 tranches de travaux sur plusieurs rues. Travaux classés par priorité. Le montant des travaux s'est alors élevé à 1 000 000 €.

Une nouvelle étude a été diligentée en 2014 et les élus ont décidé d'en-

gager un chantier sur la totalité du réseau, soit 14 kms de réseaux pour un montant de presque 4 000 000 €. Les travaux ont débuté en 2015. Il reste à ce jour un secteur à traiter pour le quartier derrière la gare. Une enveloppe complémentaire est prévue au budget cette année pour le raccordement de maisons « éloignées » ou ayant des problématiques particulières.

Votre raccordement à l'assainissement

Les communes de la C.F.D. ont pris la décision d'entamer une importante campagne de contrôle du raccordement des particuliers aux réseaux communaux d'assainissement.

Les techniciens de la cellule technique assainissement vont prendre contact avec les propriétaires des habitations à contrôler.

Nous vous invitons à signaler directement à votre mairie l'achèvement de vos travaux de mise en conformité ou, le cas échéant votre intention de

les réaliser.

Quelques rappels concernant la conformité d'un branchement

. Aucun ouvrage septique (fosse) en activité

. Eaux usées (WC, cuisine, salle de bain, évier de garage, machine à laver...) raccordées au réseau d'eaux usées communal

. Eaux pluviales (chéneaux, grilles, caniveaux, drains...) raccordées au réseau d'eaux pluviales communal ou

perdues dans le terrain par épannage ou infiltration.

RAPPEL : Un raccordement non conforme entraînera le doublement de votre facture assainissement

Communauté de communes du plateau de FRASNE et du Val du DRUGEON

3 rue de la gare 25560 FRASNE
03 81 49 88 84
p.marguet@frasnedrugeon-cfd.fr

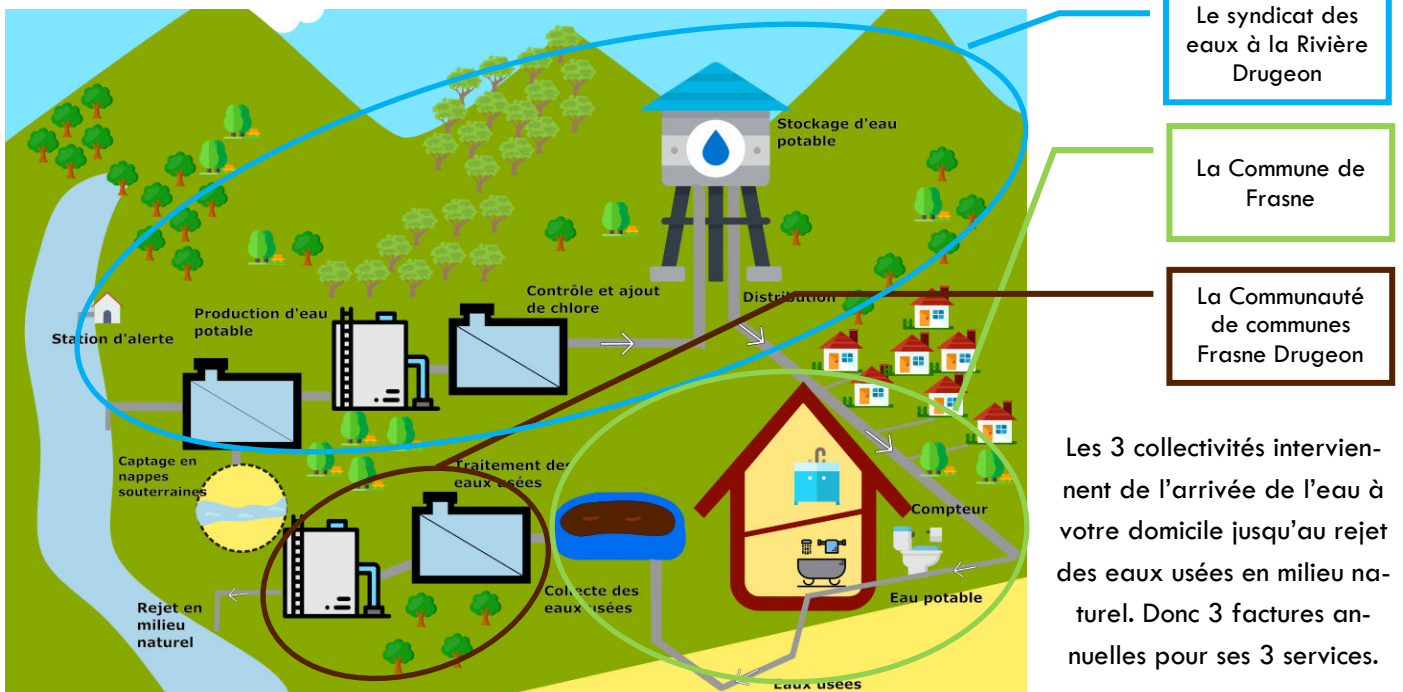


Nous vous présentons
l'équipe de la cellule
technique de la
Communauté de
Communes Frasne
Drugeon
De gauche à droite :
Arnaud Musy
Pascal Marguet
et Sylvain Pereira



Le transfert de la compétence eau et assainissement

1. Comment est géré le cycle de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Frasne ?



Les 3 collectivités interviennent de l'arrivée de l'eau à votre domicile jusqu'au rejet des eaux usées en milieu naturel. Donc 3 factures annuelles pour ses 3 services.

2. La gestion de l'eau et de l'assainissement à compter de janvier 2020

A compter de janvier 2020, c'est la Communauté de communes Frasne Drugeon (C.F.D.) qui s'occupera de tout ce processus de A à Z (pour l'eau décision définitive fin juin 2019).

Pourquoi ?

La loi NOTRe impose aux communautés de communes un certain nombre de compétences dont celles de l'assainissement et de l'eau.

Qu'est ce que nous transférons ?

Ce transfert de compétence à la C.F.D. se traduira par la cession du budget assainissement que nous venons de voir (charges courantes, contrats de prestations, facturation de la redevance, la dette) et la gestion globale.

Quel but ?

Mutualiser les investissements sur tout le territoire Frasne Drugeon, rendre

un service homogène et efficient. Et enfin, réaliser des économies sur notre territoire.

Concrètement pour nos usagers :

A compter de janvier 2020 vous n'aurez plus qu'un seul interlocuteur pour votre abonnement d'eau et celui de l'assainissement. Il en sera de même pour la facturation : la Communauté de Communes Frasne Drugeon sera l'opérateur.

Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif

Qu'est ce que l'Assainissement Non Collectif ?

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau collectif d'assainissement (tout-à-l'égout), elle doit

être dotée d'un système autonome de traitement des eaux usées domestiques : c'est l'assainissement non collectif.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a

donné la compétence en matière d'assainissement non collectif aux communes. Sur Frasne, la compétence sera assumée par la Communauté de Communes Frasne Drugeon.

Desserte Lyria



La délégation Philippe Alpy, Marie Guite Dufay et Nuria Gorrite Présidente du Conseil d'Etat (Vaud)

Depuis l'annonce faite en début d'année par Lyria de la nouvelle offre de desserte ferroviaire, l'ensemble des élus et associations d'usagers et professionnels de part et d'autre de la frontière se sont mobilisés. Dans le cadre du comité de suivi Paris Lausanne présidé par Madame la Présidente de Région, Marie Guite Dufay, trois réunions de concertation se sont tenues avec les équipes de Lyria et la S.N.C.F.

Une rencontre avec le PDG de la SNCF à Paris, le Premier Ministre, Le Ministre des transports, tous les décideurs sont sollicités à tous les niveaux. Mais le choix industriel fait par la SNCF, sans concertation dénote décidément du mépris du territoire. De quatre dessertes journa-

lières on nous « offre » trois dessertes avec rame duplex. En conséquence moins de fréquence, a terme il est à craindre un désintérêt des usagers pour cette ligne.

A l'heure où le Sénat et l'Assemblée Nationale débattent de la Loi d'Orientation des Mobilités et des ambitions de couvrir le territoire de moyens supplémentaires, le Massif du Jura se voit déshabillé ... un paradoxe !

Un combat permanent, du lobbying transfrontalier, beaucoup d'énergie mobilisée par nombre de décideurs et à ce jour pas d'avancée significative. Entre moratoire et acceptation, nous ne connaissons pas encore la solution définitivement arrêtée et les négociations continuent.

La place de l'église et les marronniers

Ces arbres emblématiques qui ornaient le parvis de l'église faisaient l'objet d'une surveillance rapprochée. Nombre des arbres manifestant des faiblesses significatives, la taille répétée, les blessures et mutilations ont généré des dégradations de la structure, ce qui ne garantissait plus la sécurité.

La gestion des espaces publics impose d'être vigilant, au delà de l'attachement à ces arbres témoins de l'histoire de notre village, il était nécessaire de les abattre. Très prochainement des aménagements et nouveaux arbres viendront embellir le parvis.



Un aperçu masqué des dégâts dans certains troncs

L'accueil du public à la Mairie

Contrairement à ce qui a été annoncé l'année dernière, le conseil municipal a décidé de ne pas engager la réfection totale sur le bâtiment de la Mairie. En 2019 seule la mise en accessibilité est envisagée. Les locaux de la mairie ne seront donc pas délocalisés.

Nous vous rappelons nos horaires :

Accueil au public :

du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00.

Et le Jeudi de 16h00 à 18h00 (**hors Juillet et Août**).

En dehors de ses horaires nous assurons l'accueil téléphonique :

les lundi et mardi après midi de 13h30 à 17h00

Et le jeudi de 13h30 à 18h00.

Santé

Docteur Jeannin-Moharic

03 81 89 72 88

Docteur Chesnel

03 81 49 81 14

Dentiste Dr Malaisé

03 81 49 81 32

Kinésithérapeute

Mme Burgat Véronique

Mme Lucie Robert

03 81 46 24 07

Ostéopathe Mme Gresset Laura

06 78 62 56 22

Orthophonistes

Mme Cayet Hélène

Mme Pohl Carine

Mme Stemple Froget 06 73 71 60 80

Mme Blondeau Julie 06 30 93 91 18

Podologue Mme Droz-Bartholet

06 85 36 45 60

Réflexologue Mme Cabras Anna

06.89.73.15.35

Sophrologue Mme Nugues Nathalie

06 73 52 45 51

Pharmacie des droséras

03 81 49 81 50

Dispensaire

03 81 49 83 59

EHPAD

« Les gentianes Fleuries » :

03 81 38 61 00

Services

Médiathèque

3 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 38 32 93

Familles rurales

14 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 89 85 07

ou

Halte garderie :

03 81 89 77 49

Relais Petite enfance :

03 81 46 94 49

A.D.M.R.

3 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 89 87 68

A.D.S.

3 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 56 66 73

Déchetterie

ZI rue du Lhotaud

25 560 Frasne

03 81 89 88 06

Ordures ménagères

Rue pierre dechanet

25 300 Pontarlier

03 81 46 27 00

Administrations

Mairie

2 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 49 83 17

Communauté de Communes

3 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 49 88 84

Maison des services au Public

La Poste

18 rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 49 83 58

Gendarmerie

2 rue des contours

25 560 Frasne

03 81 89 85 92

Gare

Rue de la gare

25 560 Frasne

03 81 89 85 92

Syndicat des eaux

16 chemin vau les Aïgues

25 560 La Rivière Drugeon

03 81 46 61 54

Assistante sociale

6 rue Emile Magnin

25 300 Pontarlier

03 81 38 87 60

Responsable publication : Philippe ALPY

Responsable comm : Jacky Désarménien

Équipe rédactionnelle, réalisation technique : Océane Delhoste

Crédit photos : L2 photographe et Jean Jacques Courty

Imprimeur : imprimerie Maire Pontarlier

Tiré à 1000 exemplaires

Pour toutes questions/informations :

Mail : mairie@frasne.fr

Téléphone : 03 81 49 83 17

Courrier :

2 rue de la gare - 25 560 FRASNE